

# DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SPANC\_20170317\_fdemande\_recomm-a4 modif 2017



## 1 - DEMANDEUR

Nom, Prénoms ou Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Pour les particuliers : Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Département \_\_\_\_\_ Commune de naissance : \_\_\_\_\_  
Pour les raisons sociales : Code SIRET : \_\_\_\_\_  
En qualité de :  Propriétaire  Locataire  Autre : \_\_\_\_\_  
Adresse actuelle : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Nature de la demande :  Habitation neuve  Rénovation avec permis de construire  Rénovation sans permis de construire

## 2 - LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Adresse du terrain (si différente de celle du demandeur) : \_\_\_\_\_  
N° Section : \_\_\_\_\_ N° parcelle : \_\_\_\_\_  
Mode d'alimentation en eau potable :  Réseau d'eau public  Puits privé

## 3 - COORDONNEES DE L'INSTALLATEUR

Auto-construction  Entreprise Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## 4 - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR

Maison individuelle  Habitation principale  Habitation secondaire  Habitation à usage locatif  
Nombre de chambres : \_\_\_\_\_ Nombre d'habitants permanents : \_\_\_\_\_ Nombre d'habitants occasionnels : \_\_\_\_\_  
 Immeuble collectif Nombre de logement : \_\_\_\_\_  
Logement N°1 :  Habitation principale  Habitation secondaire  Habitation à usage locatif Nombre de chambres : \_\_\_\_\_  
Logement N°2 :  Habitation principale  Habitation secondaire  Habitation à usage locatif Nombre de chambres : \_\_\_\_\_  
 Autres types de locaux : (préciser) : \_\_\_\_\_  
Activité exercée : \_\_\_\_\_ *Une étude particulière est obligatoire pour l'instruction du dossier*

## 5 - CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

⇒ Superficie totale (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
⇒ Pente du terrain :  Faible (< 5 cm au m)  Moyenne (entre 5 et 10 cm au m)  Forte (> 10 cm au m)  
⇒ Nature du sol à 0,5 m de profondeur :  Sable  Terre végétale  Roche calcaire  Argile  Autre : \_\_\_\_\_  
⇒ Nature du sol à 1 m de profondeur :  Sable  Terre végétale  Roche calcaire  Argile  Autre : \_\_\_\_\_  
⇒ Présence de nappe d'eau :  Oui  Non - Si oui, préciser à quelle profondeur : \_\_\_\_\_  
⇒ Présence d'un puits utilisé pour la consommation :  Oui  Non - Si oui, à quelle distance il se trouve du traitement : \_\_\_\_\_  
⇒ Destination des eaux pluviales :  Réseau d'eaux pluviales  En surface (fossé, caniveau, mare)  Infiltration  
 Récupérateur d'eaux  Autre : \_\_\_\_\_ Les eaux pluviales sont-elles séparées des eaux usées :  Oui  Non

## 6- DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux Volume : \_\_\_\_\_  
⇒ La fosse est-elle située à moins de 10 mètres de la maison :  Oui  Non  
 Bac dégraisseur, préciser le volume (litres) : \_\_\_\_\_  
 Préfiltre ou décolloïdeur  Intégré à la fosse  Dissocié, préciser le volume : \_\_\_\_\_  
 Toilettes sèches *Une étude particulière est obligatoire pour l'instruction du dossier*

## 7- VENTILATION DES PRETRAITEMENTS

### ⇒ Ventilation primaire : Apport d'air

Assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'au-dessus de la toiture,

Autres cas nécessitant une prise d'air indépendante : .....

### ⇒ Ventilation secondaire : Extraction des gaz de la fosse toutes eaux (le diamètre doit être de 100 mm au minimum)

Assurée par une canalisation débouchant au-dessus de la toiture, extracteur :  statique,  éolien.

## 8 - CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (voir le Guide de l'Assainissement Non Collectif)

Filière déterminée par :  le propriétaire  un bureau d'études (joindre l'étude de sol)

### ⇒ Cas des sols perméables

EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR EN SOL NATUREL

EPANDAGE SUR SOL EN PENTE (pente entre 5 et 10 %)

Nombre de tranchées filtrantes : \_\_\_\_\_ Longueur unitaire des tranchées : \_\_\_\_\_

### ⇒ Cas des sols sableux

LIT D'EPANDAGE Largeur : \_\_\_\_\_ Longueur : \_\_\_\_\_

### ⇒ Cas des terrains sur sous-sol de calcaire fissuré

FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE Largeur : \_\_\_\_\_ Longueur : \_\_\_\_\_

### ⇒ Cas des sols avec remontées de nappe ou sol inondable

TERTRE D'INFILTRATION

Surface à la base (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_ Surface au sommet (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_ Semi-enterré :  Oui  Non

### ⇒ Cas des sols imperméables

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE

FILTRE A SABLE HORIZONTAL DRAINE (risques de colmatage important) :

Largeur : \_\_\_\_\_ Longueur : \_\_\_\_\_  Imperméabilisé  Non imperméabilisé

### ⇒ Dispositifs agréés

Désignation commerciale : \_\_\_\_\_

N° national d'agrément : \_\_\_\_\_ Nombre d'Equivalent Habitant : \_\_\_\_\_

Joindre un descriptif indiquant le dispositif retenu ainsi que son dimensionnement.

### ⇒ Evacuation du rejet traité (pour les filières drainées ou étanches)

Réseau d'eaux pluviales  Infiltration sur la parcelle  Fossé départemental

Fossé communal\*  Puits d'infiltration\*  Autre\* : \_\_\_\_\_

\*Une étude particulière est obligatoire pour l'instruction du dossier

Rappel : L'accord du responsable du lieu recevant les effluents traités (mairie, DDT, ...), est à solliciter.

## 9 - ENGAGEMENTS

Le demandeur et l'installateur soussignés, certifient exacts les renseignements fournis ci-dessus. Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'arrêté du SPANC et devront être conformes aux prescriptions visés dans l'arrêté. Conformément à l'article 30 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif le pétitionnaire s'engage à **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif 10 jours avant le début des travaux ET avant le recouvrement des dispositifs.**

**Reconnaît avoir reçu et pris connaissance avec la présente demande du règlement du SPANC.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

Signature de l'installateur

## 10 – CADRE RESERVE A LA MAIRIE AVANT INSTRUCTION PAR LE SPANC

Réception en mairie le \_\_\_\_\_

Observation - Signature du maire et cachet de la mairie



Cette demande ne vaut pas autorisation

# RECOMMANDATION POUR REMPLIR VOTRE DEMANDE - A CONSERVER

## 1 - COMPOSITION DU DOSSIER

La présente demande est à joindre à la demande de permis de construire ou de déclaration de travaux  
Elle est également à compléter lors d'une réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Dûment complétée, elle est à retourner en mairie qui transmettra au SPANC

### ⇒ PIÈCES À FOURNIR

- 1) La demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement complétée et signée.
- 2) Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000) faisant figurer les limites de propriétés, les bâtiments desservis par le dispositif d'assainissement, les annexes (garages, piscine, bûcher...), les propriétés limitrophes et les puits voisins.
- 3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
  - la position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines
  - les sondages effectués pour l'étude de sol le cas échéant
  - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement)
  - l'emplacement des ventilations (primaire et secondaire)
  - le sens de la pente du terrain et sa valeur
  - l'accès de la parcelle (localisation des zones de circulation et de stationnement des véhicules)
  - les cours d'eau, fossé, mare etc
  - le système d'évacuation des eaux pluviales
  - toutes autres informations que vous jugerez nécessaires à l'instruction du dossier

Le formulaire est conçu pour que la plupart des réponses se fassent en cochant simplement, les cases proposées. Vous voudrez bien apporter les précisions complémentaires le cas échéant. Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous consulter.

## 2 - CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

**ATTENTION : Une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.**

**Il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.**

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

### DISPOSITIF DE PRÉTRAITEMENT

Nombre de pièces principales dans l'habitation	Volume de la fosse septique toutes eaux
inférieur ou égal à 5 (3 chambres)	3 m <sup>3</sup>
6 (4 chambres)	4 m <sup>3</sup>
7 (5 chambres)	5 m <sup>3</sup>

Le dimensionnement de la fosse toutes eaux doit être d'un volume minimal de 3 m<sup>3</sup> jusqu'à 5 pièces principales (= nombre de chambre + 2).

Il doit être augmenté de 1 m<sup>3</sup> par pièce principale supplémentaire.

### DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Celui-ci est défini en fonction de la nature et de la perméabilité du sol, du niveau de remontée maximale de la nappe, de la proximité de la roche, de la pente du terrain.

Il vous sera donné, soit par la **carte d'aptitude des sols à la mise en œuvre de l'assainissement non collectif** lorsque votre commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement, soit par une **étude de sol à la parcelle réalisée par le bureau d'études de votre choix** (se renseigner en commune) lorsque le schéma directeur d'assainissement est inexistant ou en cours de réalisation.

## 3 - REDEVANCE

Comme pour le service d'eau, le SPANC est un service public disposant d'un budget propre. Il est financé par une redevance versée par les usagers. Le montant de la redevance retenue pour l'année 2006 pour l'instruction des demandes d'autorisation de mise en service d'un système d'assainissement non collectif est de 180 euro HT. La visite de vérification de bonne exécution des ouvrages sera facturée 60 euro HT.

